



## CONFERENCE PUBLIQUE de la Libre Pensée

Départ groupé d'Annecy  
18h30 – Place des Romains  
(face aux pompiers)

### « La Laïcité : actualité et défense de la Loi de 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat »

avec Christian Eyschen

vice-président de la Fédération Nationale de la Libre Pensée

**vendredi 10 juin 2016 - 19h30 - AMBILLY**

salle des Mariages – clos Babuty - 27 rue Jean Jaurès

#### La laïcité, c'est la liberté !

Contre les privilèges et l'oppression de la noblesse et du clergé garantis par la monarchie, c'est la Révolution française de 1789 qui instaura la première séparation des Eglises et de l'État. Puis en 1871 ce fut le mouvement ouvrier avec la Commune de Paris qui décréta la seconde séparation.

La répression sanglante des Communards par les Versaillais d'Adolphe Thiers permit le retour aux affaires des clercs et rétablit le Concordat avec Rome.

Ainsi donc la troisième séparation de 1905 est le fruit d'un long combat ouvrier et démocratique contre la réaction cléricale et les classes dominantes. La République française devient laïque.

Le Concordat bonapartiste de 1801 qui reconnaissait et finançait des religions est abrogé, le Budget des cultes est supprimé. « *L'Etat chez lui, les religions chez elles* » comme le disait fort bien le libre penseur Victor Hugo.

L'article 1<sup>er</sup> de la loi de 1905 stipule : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public* »

L'article 2 affirme: « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ».

#### Qu'en est-il aujourd'hui ? La Libre Pensée ouvre le débat :

- Comme toutes les conquêtes sociales qui sont aujourd'hui remises en cause (loi El Khomri, loi Macron...etc), les conquêtes démocratiques de 1789, 1871 et 1905 ne sont-elles pas aussi menacées ?
- Tout le monde se dit laïque, des gens de gauche comme de droite, jusqu'à Marine Le Pen et les religieux. Mais de quelle « laïcité » s'agit-il ?
- Le prix Charlemagne vient d'être décerné au Pape par les dirigeants de l'Union européenne. La doctrine sociale de l'Église, qui anime ces dirigeants n'est-elle pas une intervention directe d'une religion dans les affaires publiques quand elle promeut les contre-réformes destructrices des droits des salariés et des citoyens dans toute l'Europe ?
- Appartient-il à l'Etat et au gouvernement de s'ingérer dans l'organisation des cultes, de désigner ses « *interlocuteurs officiels* », de former les religieux, de les financer et de délivrer des diplômes religieux ?
- Chaque année, 10 milliards de fonds publics sont détournés pour financer l' Ecole privée à 95 % catholique en vertu de la Loi Debré de 1959. Le ministre Bernard Cazeneuve, au conseil des Ministres du 25 février 2015, a annoncé son intention de « *développer l'enseignement privé confessionnel musulman sous contrat* » pour instaurer « *un islam républicain* ». Puis ce sera le tour d'écoles juives, protestantes, orthodoxes, bouddhiste sous contrat et subventionnées... Quel avenir aura alors l' Ecole Publique, asphyxiée financièrement et malmenée par les contre-réformes des gouvernements successifs ?

Toutes ces questions, et bien d'autres, se posent. Venez débattre librement et échangez vos points de vue.